



# Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le mardi 28 avril à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 21 avril, s'est réuni en session ordinaire, Salle associative du Vigneau à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Marine DUMÉRIL, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Alain CHAUVET, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Guy CHEVALIER, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLOUX, Virginie GRENIER, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Fabienne LAMOUR, Élodie COUTURIER, Hava AVCI, Primaël PETIT, Baghdadi ZAMOUM, Solen PEDRON, Hugo COLLET, Bernard FLOC'H, Marie-Claire HENRIET, Matthieu ANNEREAU, Ludovic GUERET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Jean GOUARD, Margot DUMAIS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Vincent OTEKPO pouvoir à Sandrine BUCHOU, Vincent LE GARJAN pouvoir à Farida REBOUH

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hugo COLLET

DÉLIBÉRATION : 2026-073

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - SUBVENTION POUR ÉCHANGES ENTRE L'ASSOCIATION UNION FRATERNELLE SAINT-HERBLAIN FOOTBALL (UFSH FOOT) ET LA VILLE DE VILADÉCANS (ESPAGNE)

DÉLIBÉRATION : 2026-073  
SERVICE : DIRECTION DES JEUNESSES DES SPORTS ET DE L'ACTION  
SOCIOCULTURELLE

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - SUBVENTION POUR ÉCHANGES ENTRE L'ASSOCIATION UNION FRATERNELLE SAINT-HERBLAIN FOOTBALL (UFSH FOOT) ET LA VILLE DE VILADECANS (ESPAGNE)

**RAPPORTEUR : Hava AVCI**

Par délibération 2025-038 du 31 mars 2025, le Conseil Municipal a validé les nouveaux critères d'attribution des subventions aux groupes organisant des déplacements à l'étranger, sous forme d'une bourse de voyage accordée à chaque participant herblinois.

Par délibération 2026-016 du 2 février 2026, le Conseil Municipal a validé l'octroi de cette aide aux associations bénéficiant d'une subvention de fonctionnement ou de projet de la part de la Ville.

L'aide est basée sur un forfait de 50 € par herblinois.

Cette subvention pour déplacement à l'étranger est accordée selon des critères précis, notamment les suivants :

- la demande doit émaner d'un établissement scolaire, d'un club sportif ou d'une association herblinoise,
- le voyage doit se faire dans le cadre d'un échange avec un groupe local ou doit avoir un intérêt pédagogique clairement explicité (programme et bilan joints à la demande).

L'association Union Fraternelle Saint-Herblain Football (UFSH Foot) organise un déplacement à Viladecans en Espagne du 4 au 7 avril 2026 avec un groupe d'environ 45 jeunes herblinois de 12 à 15 ans accompagnés de 11 accompagnateurs.

Ce séjour est centré sur le thème du football en associant les dimensions éducatives, sportives et culturelles. Il s'inscrit dans une démarche visant à :

- renforcer les liens et la responsabilisation des jeunes et parents,
- intégrer une pratique sportive,
- favoriser l'ouverture culturelle,
- permettre à tous, notamment aux plus modestes, d'accéder à des expériences enrichissantes hors du cadre habituel.

L'association a déposé sa demande de subvention dans le respect des critères fixés par la collectivité.

Un bilan quantitatif, qualitatif et financier devra être adressé à la Ville à l'issue du déplacement.

Le versement de la subvention sera conditionné à la réception de ce bilan.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement d'une subvention à hauteur maximale de 2 800 € à l'association UFSH Foot dans le cadre de l'échange éducatif, sportif et culturel avec la ville de Viladecans ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la vie associative et aux relations internationales à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits sont inscrits au budget de la Ville, imputation 65748-041-42021 exercice 2026.

**Marine DUMÉRIL, Éric COUVEZ et Driss SAÏD n'ont pas pris part au débat ni au vote.**

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.**

Saint-Herblain le : 28/04/2026

Le secrétaire de séance

Le Maire

Hugo COLLET

  


Bertrand AFFILÉ

  
